

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Métropole de Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Séance du 21 octobre 2021

Compte-rendu affiché le 29 octobre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur général  
des services

**OBJET**

**13**

**Modification du tableau  
des effectifs**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, TORRES, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membres excusées : Mmes BOIRON (pouvoir à Mme GIORDANO), ASTRE (pouvoir à M. BARRELLON), VIEUX-ROCHAS (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que le conseil municipal est appelé à mettre à jour le tableau des effectifs pour, d'une part, ajuster les emplois budgétaires aux emplois pourvus et, d'autre part, ouvrir certains postes à des grades ou cadres d'emplois qui permettront à la collectivité de mener à bien ses recrutements et nommer un lauréat à la promotion interne.

Une refonte totale du tableau des effectifs et des emplois sera présenté une fois par an et joint au budget primitif 2022.

**Créations de postes**

**Dans le cadre de recrutement en cours**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoints administratifs

**Dans le cadre de la promotion interne :**

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

**Dans le cadre d'un reclassement faisant suite à un PPR** (parcours professionnel de reclassement d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe du CCAS)

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER les modifications apportées au tableau des effectifs.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,  
- APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs tel qu'indiqué  
ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI